

RENTE À CONSTITUTION IMMÉDIATE

SURMONTER LES OBJECTIONS

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

 Placements mondiaux
Sun Life

Vue d'ensemble

- Les rentes à constitution immédiate sont un puissant outil pour la retraite et représentent un produit important depuis de nombreuses années. Malgré tout, elles sont parfois sous-utilisées parce que les Clients ne les connaissent pas assez bien.
- Une rente viagère est comme un contrat d'assurance-vie à rebours : la rente « assure » une personne contre le fait d'épuiser son épargne de son vivant grâce à des paiements garantis à vie. Dans le cas d'une assurance-vie, le Client effectue des paiements réguliers à une compagnie d'assurance, contre le règlement d'une prestation forfaitaire à son décès. Avec une rente, le Client verse un montant forfaitaire à la compagnie d'assurance-vie qui s'engage ensuite à verser un revenu régulier (composé d'intérêts, d'un remboursement de capital et de crédits d'assurance) au Client pour le reste de sa vie.
- Avec la garantie à vie, les rentes viagères sont utilisées comme pierre angulaire du plan de retraite et aident à couvrir les dépenses de base durant la retraite.
- Le revenu d'une rente à constitution immédiate peut venir s'ajouter à d'autres sources de revenu viager garanti comme la prestation de la Régie des rentes du Québec (RRQ), du Régime de pensions du Canada (RPC), de la Sécurité de la vieillesse (SV) ou d'un régime à prestations déterminées.
- Seules les compagnies d'assurance peuvent offrir des rentes viagères.

Marché cible

- Les rentes sont idéales pour les Clients qui :
 - veulent être sûrs que leur revenu durera tant qu'ils vivront (pour eux-mêmes, leur conjoint ou les deux);
 - ne peuvent pas se permettre de s'exposer à la volatilité des marchés;
 - veulent utiliser le revenu garanti pour couvrir les dépenses de base durant la retraite;
 - recherchent un revenu avantageux du point de vue fiscal.

Pourquoi souscrire une rente?

- Le revenu de la rente peut constituer un revenu garanti à vie ou pour une période garantie déterminée.
- Le revenu n'est pas exposé à la volatilité des marchés et n'est pas touché par les fluctuations des taux d'intérêt.
- Les crédits d'assurance (le fonds commun d'actifs de rentes détenus par l'assureur et offerts seulement pour les rentes viagères) font en sorte qu'il est difficile d'atteindre un même niveau de revenu avec les placements axés sur le marché. Voir l'illustration à la page quatre.
- Les paiements de rente peuvent être indexés pour aider à conserver le pouvoir d'achat associé à l'actif malgré l'inflation.

Il est important de communiquer régulièrement avec les Clients pour vous assurer que leurs renseignements sont à jour (par exemple, les désignations de bénéficiaire).



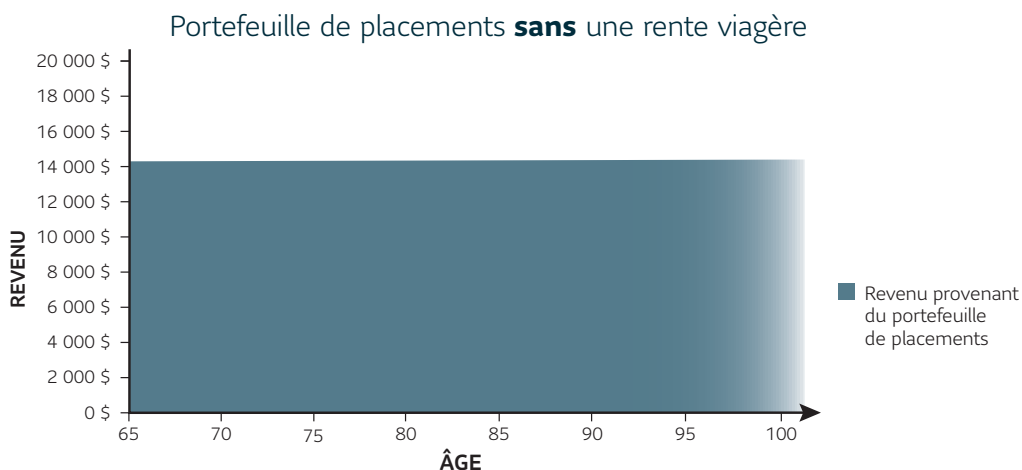
Le tableau ci-dessous rend compte de certaines des objections courantes concernant les rentes à constitution immédiate et fournit des renseignements détaillés qui montrent les avantages du produit :

Objection	Réponse
-----------	---------

Je veux que l'argent du Client fructifie.

Puisque nous utiliserons seulement une partie des actifs du portefeuille de placements du Client pour souscrire une rente viagère – qui permettra de couvrir les dépenses essentielles – le reste des actifs peut être investi dans des produits axés sur le marché pour profiter d'un bon potentiel de croissance. Cette stratégie peut contribuer à augmenter le niveau de revenu du Client, comme on peut le voir dans les exemples qui suivent.

Le premier graphique montre un portefeuille de placements enregistrés de 500 000 \$ sans qu'aucun montant ne soit affecté à une rente viagère. Un retrait annuel de 3 % peut générer un revenu après impôt de 14 300 \$.



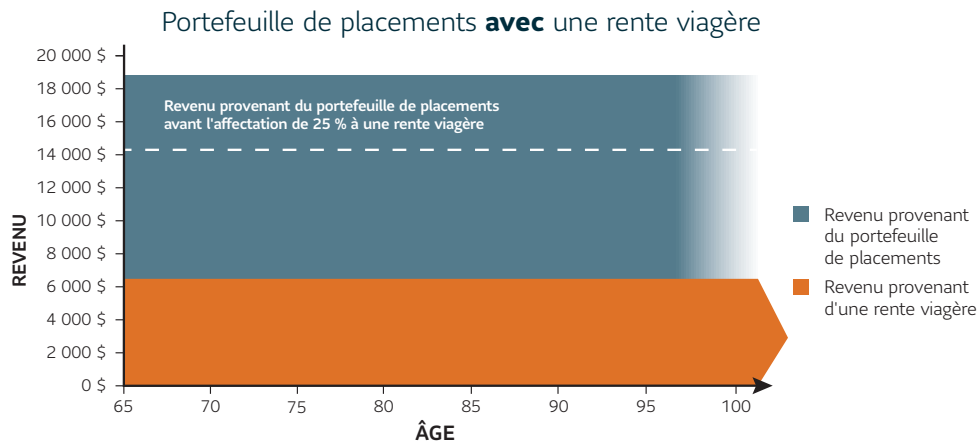
Dans ce graphique, on suppose un portefeuille enregistré de 500 000 \$ composé de 40 % d'actions et de 60 % de titres à revenu fixe. Les actions sont réparties de la façon suivante : 55 % dans des fonds d'actions canadiennes, 25 % dans des fonds d'actions américaines et 20 % dans des fonds d'actions internationales. Les titres à revenu fixe sont répartis comme suit : 40 % dans un fonds du marché monétaire américain, 45 % dans des fonds à revenu fixe à court terme canadiens et 15 % dans des fonds à revenu fixe mondiaux. Le rendement net moyen du portefeuille est de 5,5 %. On suppose un taux annuel durable de 3 % pour les retraits pendant une période de 31 ans et les résultats sont fondés sur des simulations qui tiennent compte des rendements antérieurs d'une période de 24 ans. Selon ces simulations, il est fort probable que le portefeuille puisse durer au moins 31 ans. Un revenu annuel après impôts de 14 300 \$ présume un taux d'imposition moyen de 5 %. L'exemple ne tient pas compte des montants minimums relatifs aux FERR.

Objection

Réponse

Je veux que l'argent du Client fructifie. (suite)

Toutefois, en affectant 25 % du portefeuille de placements à une rente viagère, le revenu après impôt augmente de 4 361 \$ par année, comme on peut le voir dans le deuxième graphique ci-dessous.



Dans ce graphique, on suppose un portefeuille enregistré de 500 000 \$, où 375 000 \$ de l'actif sont répartis comme suit : 40 % en actions et 60 % en titres à revenu fixe. Les actions sont réparties de la façon suivante : 55 % dans des fonds d'actions canadiennes, 25 % dans des fonds d'actions américaines et 20 % dans des fonds d'actions internationales. Les titres à revenu fixe sont répartis comme suit : 40 % dans un fonds du marché monétaire américain, 45 % dans des fonds à revenu fixe à court terme canadiens et 15 % dans des fonds à revenu fixe mondiaux. Le rendement net moyen du portefeuille est de 5,5 %. On suppose un taux annuel de 3 % pour les retraits pendant une période de 31 ans et les résultats sont fondés sur des simulations qui tiennent compte des rendements antérieurs d'une période de 24 ans. Selon ces simulations, il est fort probable que le portefeuille puisse durer au moins 31 ans. Un revenu annuel après impôts de 12 100 \$ provenant du portefeuille présume un taux d'imposition moyen de 5 %. Le reste du portefeuille enregistré, soit 125 000 \$, est affecté à une rente viagère. On suppose ce qui suit pour le revenu de rente viagère : homme célibataire de 65 ans, période garantie de 10 ans et taux d'intérêt du 22 octobre 2020. Le revenu annuel après impôts provenant de la rente s'élève à 6 561 \$. L'exemple ne tient pas compte des montants minimums relatifs aux FERR.

Je ne veux pas immobiliser l'argent du Client auprès d'une compagnie d'assurance. Je veux qu'il ait accès à son argent.

En règle générale, vous ne devriez pas affecter l'ensemble du portefeuille de retraite du Client à une rente. Vous pouvez utiliser une partie de l'épargne du Client pour souscrire une rente à constitution immédiate qui couvrira ses dépenses de base durant la retraite; le reste du portefeuille pourra prendre la forme d'autres types de placements, y compris une portion offrant une bonne liquidité, ce qui permettra au Client d'avoir accès à des sommes en cas d'imprévu.

En ce qui touche la partie de l'épargne du Client qui est utilisée pour l'achat de la rente, le Client échange un capital contre un revenu qui :

- durera toute la vie;
- n'est pas touché par les fluctuations des marchés ou des taux d'intérêt;
- n'exige pas de gestion active ni de décisions de placement;
- aide à atténuer le risque d'inflation (si une rente indexée est achetée*).

*Les rentes indexées ne sont pas admissibles au traitement fiscal prescrit.

Si le Client décède trop tôt, la prime initiale est perdue.

En choisissant une rente réversible, vous vous assurez que les versements se poursuivent au décès du premier rentier (au décès du deuxième rentier, le versement du revenu cesse).

Vous pouvez sélectionner la période garantie (s'applique aux rentes viagères simples ou réversibles) durant laquelle une prestation de décès est versée au bénéficiaire du Client advenant le décès du Client durant la période garantie. Dans la plupart des cas, il y a deux options : le bénéficiaire peut continuer à recevoir le reste des paiements jusqu'à la fin de la période garantie, ou recevoir une somme forfaitaire correspondant à la valeur actuelle, soit la valeur des paiements garantis restants.

Plus la période garantie est longue, moins les paiements de revenu sont élevés. Cela s'explique par le fait que les crédits d'assurance auront moins d'influence sur le niveau de revenu.

Objection

Réponse

Les taux d'intérêt sont trop bas.

Je veux attendre qu'ils remontent.

Attendre : risque encouru

Si le Client a besoin de tirer un revenu garanti d'un portefeuille de placements, laisser les placements s'exposer à la volatilité des marchés en attendant que les taux d'intérêt remontent pourrait être nuisible à sa situation financière. Une chute du marché, conjuguée à une utilisation du revenu auront un effet négatif sur les actifs et le revenu futur du Client.

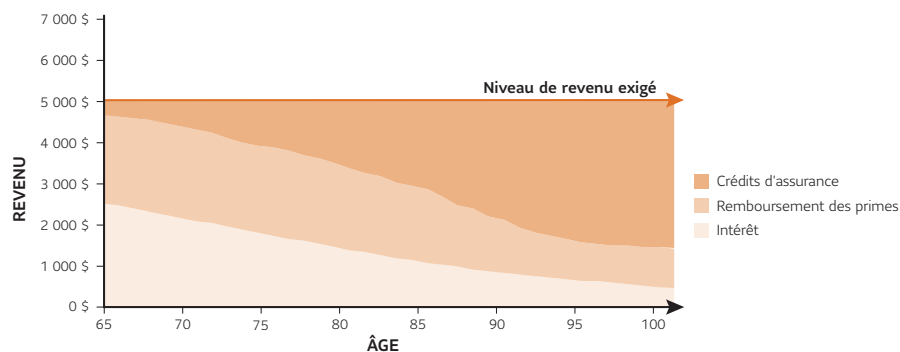
Les taux d'intérêt pourraient ne pas avoir autant d'importance qu'on pourrait le croire

Les taux d'intérêt ont moins de répercussions sur le revenu de rente que ce que vous pourriez penser. Les taux d'intérêt ont une incidence sur le revenu, mais ils ne l'augmentent pas proportionnellement. Par exemple, un taux d'intérêt qui passe de 2 à 2,5 % ne donne pas lieu à une augmentation de revenu de 25 %.

Trois composantes déterminent chaque paiement de revenu de rente :

- Intérêt
- Remboursement des primes
- Crédits d'assurance

Par exemple, observons le graphique ci-dessous, qui suppose qu'un homme de 65 ans investit une somme forfaitaire de 100 000 \$ dans une rente viagère enregistrée, qui procure un paiement de revenu garanti de 4 688 \$ (après impôt) à vie.



Dans ce graphique, on suppose une rente viagère enregistrée de 100 000 \$. On suppose ce qui suit pour le revenu de rente viagère : homme célibataire de 65 ans, période garantie de 10 ans sans indexation et taux d'intérêt du 22 octobre 2020. La rente produit un revenu annuel brut de 5 483 \$, ce qui, après impôt, donne un montant de 4 688 \$, en supposant un taux d'imposition moyen de 14,5 %.

Cela signifie que plus les années passent, plus le Client est fortement avantage par les crédits d'assurance.

Comment les crédits d'assurance contribuent-ils au revenu provenant d'une rente viagère?

Une rente viagère est semblable à tous les autres produits d'assurance. Des études formelles effectuées sur de grands groupes au fil des années montrent qu'il est possible de prédire combien de personnes de ce groupe survivront chaque année. C'est le nombre prévisible de décès chaque année qui permet à la compagnie d'assurance d'offrir un revenu viager garanti.

Chaque jour, de nouvelles sommes s'ajoutent au fonds commun et les sommes prévues au titre des contrats existants sont réglées selon le revenu précisé au moment de la vente. Pendant que les primes s'ajoutent au fonds commun et que les paiements de revenu en sortent, certaines personnes mourront plus tôt que prévu; par conséquent, en supposant qu'il n'y a pas de période garantie et aucune prestation de décès, cet argent demeurera dans le fonds commun pour fournir un revenu aux propriétaires de contrat qui vivent plus longtemps que prévu.

La compagnie d'assurance garantit les paiements futurs et absorbe le risque que certaines personnes faisant partie du groupe puissent vivre plus longtemps que prévu.

Objection

Réponse

Comment être certain que le Client récupérera tout son argent sous forme de revenu?

Le seuil de rentabilité (avant impôt) du revenu comparativement à la prime initiale est plutôt bas. Observez les scénarios ci-dessous, qui illustrent le seuil de rentabilité à différents âges pour un homme qui a acheté une rente viagère de 100 000 \$, sans indexation.

Âge à l'achat	Années pour atteindre le seuil de rentabilité par rapport aux primes initiales*			
	Période garantie (en années)			
	0	10	15	20
65	17,1	17,6	18,2	19,2
70	14,3	15,1	16,1	17,6
75	11,8	13,2	15,0	S.O.

En plus des seuils de rentabilité raisonnables indiqués ci-dessus, l'espérance de vie n'a jamais été aussi longue, ce qui accroît encore davantage la possibilité que le Client reçoive la totalité de son capital sous forme de revenu. Les statistiques montrent qu'à l'âge de 65 ans, l'espérance de vie est de 87 ans pour un homme et de 90 ans pour une femme. De plus, un homme de 65 ans a 24 % de chances de vivre jusqu'à 90 ans, alors qu'une femme en a 38 %. Pour un couple dont les conjoints sont âgés de 65 ans, les probabilités qu'un des deux vive jusqu'à 90 ans sont encore plus élevées, soit 69 %.

Source : L'Institut canadien des actuaires en 2017.

*Basé sur les taux du 22 octobre 2020.

Un revenu provenant de placements axés sur le marché est fiscalement plus avantageux.

En souscrivant une rente au moyen de fonds non enregistrés, le revenu pourrait donner lieu à un traitement fiscal préférentiel**. Pour les rentes qui sont souscrites par des personnes admissibles (et la plupart le sont, automatiquement), la partie imposable de chaque paiement est fixe. Sans le traitement fiscal spécial, la portion imposable de chaque paiement serait plus élevée lors des premières années du contrat, mais diminuerait ensuite chaque année. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les règles d'imposition prescrites permettent de répartir uniformément sur la durée de la rente l'imposition de l'intérêt gagné; ce qui permet de reporter l'impôt exigible sur l'intérêt. En outre, plus le Client est âgé au moment de souscrire une rente, plus la partie imposable de chaque paiement de revenu est petite. Et si le Client a plus de 65 ans, le revenu de la rente sera admissible au crédit d'impôt pour revenu de pension et au fractionnement du revenu de retraite.

Par exemple, Fred, qui vit au Québec, achète une rente à constitution immédiate de 100 000 \$ sur une tête, non enregistrée, avec une période garantie de 10 ans, sans indexation. Avec le traitement fiscal prescrit, son revenu annuel, s'il achète la rente aux âges ci-dessous, serait de :

Âge à l'achat	Revenu annuel*	Montant annuel imposable*
65	5 437,00 \$	510,89 \$
70	6 342,48 \$	460,13 \$
75	7 209,78 \$	216,77 \$
80	8 230,68 \$	100,60 \$

*D'après les taux au 6 octobre 2020.

**Pour donner lieu à un traitement fiscal préférentiel, le revenu doit satisfaire à des critères précis. Reportez-vous au Guide du conseiller sur la rente à constitution immédiate pour les renseignements complets.

Objection

Réponse

Le revenu est-il protégé? Et si l'assureur avait des difficultés financières?

Placements mondiaux Sun Life est un chef de file dans le domaine des services financiers à l'échelle mondiale et elle vend des rentes au Canada depuis très longtemps. L'actif des rentes à constitution immédiate s'élève actuellement à plus de 7 milliards de dollars.

La Sun Life offre des paiements de revenu concurrentiels et, au 30 septembre 2020, détenait la plus importante part de marché au chapitre des primes de rentes à constitution immédiate au Canada.

De plus, Assuris offre une protection aux personnes qui achètent des rentes à constitution immédiate. Si la compagnie d'assurance fait faillite, Assuris garantit au propriétaire du contrat qu'il conservera jusqu'à 2 000 \$ par mois ou 85 % du revenu mensuel par catégorie, selon le montant le plus élevé. Pour plus de renseignements, visitez assuris.ca.





Pour en savoir plus, communiquez avec votre équipe des ventes de produits de gestion de patrimoine ou :

Visitez **placementsmondiauxsunlife.com**

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2021. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.



Placements mondiaux
Sun Life